

NÉCESSITÉ D'UNIFIER LA NOMENCLATURE DES TERRASSES
FLUVIATILES

Par Raymond FURON.

En dehors de son intérêt local, stratigraphique, paléontologique et archéologique, l'étude des terrasses permet de comprendre l'évolution d'une vallée, dans le temps et dans l'espace.

La convergence des profils des terrasses de la Gironde, observée par A. FABRE, a démontré la valeur de la théorie de HAUG sur le rôle des mouvements verticaux du sol.

La comparaison des divers bassins entre eux sera très fructueuse. Elle exige, à la base, un vocabulaire commun.

Il s'agit non seulement de nommer de la même manière les terrasses de même âge, contenant mêmes faunes et mêmes industries, mais de coter de la même façon tous les éléments de terrasses étudiés.

Le repérage est difficile, à cause de l'insuffisance des cartes topographiques et des appareils de mesure. Il consiste à préciser la position de la surface de la terrasse, par rapport à un plan choisi.

La cotation peut se faire (et s'est faite) suivant quatre modes :

1° la cote réelle, l'altitude au-dessus du niveau de la mer. Cette cote est utile à connaître, mais ne donne aucune notion sur son rapport avec la vallée actuelle.

2° la cote au-dessus de la plaine alluviale actuelle ;

3° la cote au-dessus du plan d'eau, à l'étiage ;

4° la cote au-dessus du fond rocheux de la vallée. Celle-ci ne peut être estimée que si des sondages ont atteint le bed-rock, sous les alluvions actuelles.

Les trois dernières manières de coter ont été employées. Il serait nécessaire d'unifier le langage et de choisir un point de repère définitif, relativement facile à connaître : soit la plaine alluviale actuelle, soit le plan d'eau à l'étiage. Le plan d'eau à l'étiage nous paraît préférable parce qu'il se raccorde directement au zéro marin. Il a été généralement adopté pour le Rhône, la Garonne et la Seine. La Somme fait exception.

Grâce aux études de l'Abbé BREUIL en particulier, on sait qu'une terrasse fluviatile n'est pas constituée par *une* couche sédimentaire, *une* faune et *une* industrie, mais par une série de dépôts : à la base, un cailloutis de solifluxion pouvant contenir la faune et les industries

provenant des terrasses précédentes ; ensuite, une série de dépôts fluviatiles contenant une faune et une industrie caractéristiques ; enfin, une série de loess et de cailloutis de solifluxion, dont les quatre derniers recouvrent toutes les terrasses.

Dans la Somme, devenue classique, d'AULT DU MESNIL, COMMONT et l'Abbé BREUIL ont établi l'existence de quatre terrasses, dont le dernier de ces auteurs a établi la stratigraphie détaillée, démontrant ainsi la pluralité des faunes chaudes et froides.

Les terrasses de la Somme, étant classiques, doivent servir de base à l'étude des terrasses des autres bassins. La première difficulté est peut-être une difficulté de classification, de nomenclature courante.

On distingue dans la Somme : une *haute-terrasse*, dite de « 45 mètres » ; une *moyenne-terrasse*, dite « de 30 mètres » ; une *basse terrasse supérieure*, dite « de 10 mètres » et une *basse terrasse inférieure*, dite « de 5 mètres ». Ces appellations ne peuvent être conservées. Elles sont une source de confusions possibles, de ce fait qu'elles ne sont pas toutes cotées au-dessus d'un même plan.

La terrasse supérieure, est dite de 45 mètres. Elle n'est pas à 45 mètres au-dessus de la Somme à l'étiage, mais au-dessus du fond rocheux du lit würmien, lequel est à la cote —15 à Abbeville. Dans le langage courant appliqué aux autres bassins, c'est une terrasse de 30 mètres, constituée pendant le Tyrrhénien.

La Moyenne terrasse, dite de 30 mètres, est calculée de la même manière, ce qui donne une terrasse de 15 mètres.

Par contre, les basses terrasses, de 10 et de 5 mètres, sont effectivement cotées au-dessus de la plaine alluviale actuelle.

Dès lors, l'écart apparent entre la terrasse « dite de 30 mètres » à Saint-Acheul et celle de 10 mètres, à Montières, se réduit à 5 mètres, ce qui explique les grandes similitudes stratigraphiques récemment observées par l'Abbé BREUIL.

Nous avons choisi cet exemple, qui illustre l'inconvénient d'une nomenclaturé anarchique, même si elle est consacrée par l'usage.